



## Je voudrai un renseignement

Par **manon**, le **16/01/2010** à **14:38**

Bonjour,

je suis divorcée depuis 2005, donc mon ex est parti du domicile en 2004 j'ai eu la garde de mes enfants et maintenant mon ex demande la garde alternée ou même définitif alors que mes enfants veulent pas quitter mon domicile juste un week-end sur 2 chez leur père.

Mes enfants on t'il le droit de prendre un avocat pour s'exprimer, je suis en procès et je doit passer en avril 2010 pour les enfants car je mis oppose comme mes enfants, merci pour votre attention, cordialement.

Par **chris\_idv**, le **19/01/2010** à **17:26**

Bonjour,

Vos enfants peuvent s'exprimer directement auprès du juge aux affaires familiales (JAF) en dehors de la présence des parents sans obligatoirement avoir besoin de leur propre avocat.

Les JAF sont généralement réceptifs aux souhaits exprimés par les enfants.

Salutations,

Par **Marion2**, le **19/01/2010** à **18:31**

Bonjour,

Les enfants ont le droit de prendre un avocat (gratuit pour les enfants)..

CDT